

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE
POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

L'an deux mille vingt-deux, et le six septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève — LAMOTE Jean-Baptiste — DIBON Odette — CELHAY Martine — ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault

EXCUSEES : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - EYHERABURU Mélanie

SECRETAIRE DE SEANCE : Odette DIBON

La Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022, afin de venir en renfort au personnel technique (assurer l'entretien des bâtiments communaux et assurer les fonctions de service à la cantine). Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 30h30.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 382. En outre, la rémunération comprendrait les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques par délibération du Conseil municipal en date du 5 juin 2018.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE - la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 30 novembre 2022 représentant 30h30 de travail par semaine en moyenne ;
 - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 382 ;

AUTORISE la Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

